



Publication des actes administratifs pris par le Comité exécutif

Réunion du 22 février 2019

Présents : B. Giudicelli (Président), A. Fischer, H. Cavallin, D. Agis Garcin, D. Chausse, E. Ducrot, C. Forbin, P. Froissart, M. Gérard, O. Halbout, F. Jauffret, M.T. Lefèvre, A. Moreau, J. Motin, M.C. Peltre, H. Picquier.

Excusés : L. Maltese, S. Post.

Assistent à la séance : E. Baylis, C. Chatain, C. Fagniez, F. Lhospitalier, S. Morel, S. Reizer, N. Ricard Deffontaine, C. Vanier, J.F. Vilotte.

1- Affiliations - Radiations - Habilitations

Le Comité exécutif valide :

- La radiation des associations affiliées suivantes :
 - Ile de Groix Tennis Club (Bretagne)
 - TC Pléneuf Val André (Bretagne)
 - Cennac Domme TC (Nouvelle Aquitaine)
 - TC Beynac (Nouvelle Aquitaine)
 - Rochefort Tennis (Nouvelle Aquitaine)
 - Breuil la Réorte TC (Nouvelle Aquitaine)
 - Hossegor Soorts TC (Nouvelle Aquitaine)
 - TC Pia (Occitanie)
 - TC des Mazets (Occitanie)
 - Gazelec Béziers (Occitanie)
 - TC des Maures (Provence Alpes Côte d'Azur)
 - TC Palunais (Provence Alpes Côte d'Azur)
 - AS Vauvenargues (Provence Alpes Côte d'Azur)

- L'habilitation des structures non-associatives suivantes
 - Squash Bad 33 : niveau 2, 2 ans (Nouvelle Aquitaine)
 - Padel Touch Bassin d'Arcachon : niveau 2, 2 ans (Nouvelle Aquitaine)
 - SASU Complexe sportif du Roussillon : niveau 2, 2 ans (Occitanie)

2- Communication concernant le renforcement de la lutte contre la manipulation des compétitions sportives

Le comité exécutif valide la proposition du directeur général, Jean-François Vilotte qui consiste à renforcer l'assistance de la FFT aux personnes approchées à des fins de manipulations – proposition de corruption, menace, pression – afin de les assister, les conseiller, et de leur rendre compte des démarches que la FFT effectuerait en lien avec les services de police :

- Mise à disposition d'une fiche d'alerte sur le site Internet de la FFT (création d'un onglet « alerte manipulation des compétitions sportives partis sportifs »).
- Renforcement du dispositif de formation pour lutter contre ces manipulations, à l'attention des CTR, des joueuses et des joueurs 14 ans et plus, des directeurs de tournois.
- Renforcement des contrôles (croisement des fichiers des interdits de parier avec les fichiers des opérateurs de paris).
- Proposition de modifier les statuts et règlements de la FFT pour permettre des sanctions disciplinaires en cas d'absence de signalement.
- Renforcement de la coopération entre la FFT et le service courses et jeux (réunion la semaine prochaine).

Par ailleurs, sera mise en place, une assistance téléphonique aux licenciés de la Fédération victimes de harcèlement/injures/messages sur les réseaux sociaux ; un partenariat avec la plateforme téléphonique Net-Ecoute dédiée au cyber harcèlement sera prochainement proposé au Comité exécutif.

3- Validation qualification d'arbitre de niveau 3 (A3)

Le Comité exécutif valide la qualification d'arbitre de niveau 3 (A3) Achraf Chiboub (Auvergne-Rhône-Alpes).

4- Evolution compétitions par équipes Seniors plus 2020

Le Comité exécutif valide la proposition de la commission fédérale Seniors plus suivante :

Coupe de France Interligues 65 ans dames, 70 ans dames et messieurs et 75 ans messieurs : réduction des tableaux à 16 équipes, 1 équipe qualifiée par ligue + 3 équipes supplémentaires sélectionnées en fonction de leurs poids d'équipes (les plus fortes).

Cette modification devra être intégrée aux règlements sportifs 2020 et soumis à la validation du Comex.

5- Appellation classement 11/12 ans (à l'issue des tournois Tennis Europe)

Le Comité exécutif valide la proposition du département Compétitions du Pôle fédéral d'appeler le classement 11/12 ans (à l'issue des tournois Tennis Europe) qualificatif au championnat de France :

« Race 11/12 ans ».

